

Le scrutin a été donné dans les résultats suivants :
 25 votes : 25 votes.

MM. Van der Veen, 11 voix.	MM. de Lastrac, 6 voix.
Lamy, 10 —	Chauvelot, 3 —
Dreyfus, 9 —	Roussin, 3 —
Dreyfus-Vicent, 8 —	Atger, 1 —
Lafont, 7 —	Lautric, 1 —

Il y a eu 11 voix pour M. Lamy, Van der Veen, Langoziano fils et de Lastrac ; le premier a été immédiatement procédé à un nouveau scrutin.

Le dépouillement de ce scrutin donne les résultats suivants :
 25 votes : 25 votes.

MM. Van der Veen, 11 voix.	MM. Langoziano fils, 9 voix.
Lamy, 10 —	de Lastrac, 6 —

En conséquence, MM. Van der Veen et Lamy sont élus secrétaires.
 M. le président d'âge, avant de quitter le fauteuil, proclame le résultat général des élections de la manière suivante :
 M. Langoziano père est élu président par quinze voix sur vingt-cinq.
 M. de Lastrac est élu vice-président par quinze voix sur vingt-cinq.
 M. Van der Veen est élu secrétaire par dix-sept voix sur vingt-cinq.
 M. Lamy est élu secrétaire par seize voix sur vingt-cinq.

Par suite, le bureau de la commission est composé de :
 MM. Langoziano père, président ;
 de Peyronny, vice-président ;
 Van der Veen, 1er secrétaire ;
 Lamy, 2e secrétaire.

Le bureau ainsi composé prend immédiatement place, et M. le président, après avoir encouragé l'assemblée de l'honneur qu'elle venait de lui faire, a remercié aussi le bureau provisoire, et y a lu heureusement, la consigne sur la fixation de la prochaine réunion.

L'assemblée décide que la prochaine réunion aura lieu le lundi dix-neuf avril courant, à deux heures de relevée.
 M. le président lève la séance en invitant le bureau à l'accompagner chez M. le commissaire pour lui faire part du résultat des élections.
 De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les membres du bureau : L. LANGOZIANO, DE PEYRONNY, VAN DER VEEN.

Certifié conforme : TH. VAN DER VEEN.

Arrivée du courrier.

(Dépêches extraites du Courrier de San Francisco.)

FRANCE.

Paris, 1^{er} mars. — L'élection municipale du quartier de St. Thomas d'Aquin a eu pour résultat la nomination de Bartholomé, bonapartiste.

Paris, 2 mars. — Garbier, bonapartiste, a été élu député pour l'arrondissement de Ruffec, département de la Charente.

Paris, 6 mars. — M. Albert Grévy, républicain, a été élu sénateur à vie.

Paris, 15 mars. — Millard et Villier, radicaux, ont été élus sénateurs. Les élections complémentaires, pour députés de Narbonne et Harboullet, ont eu pour résultat le retour de Labadie, de l'extrême gauche, et de Dreyfus, républicain. George de Cassagnac, fils de son grand-père, a été élu député.

Paris, 9 mars. — Par un vote de 188 voix contre 129, le Sénat a rejeté l'article 7 de la loi Ferry. Au cours des débats, M. de Freycinet, président du Conseil, a déclaré que si l'article était rejeté, le pouvoir exécutif se verrait obligé de mettre en vigueur les lois contre les Jésuites déjà existantes. Dreyfus, républicain, a combattu la loi en démontrant qu'elle était despotique et commença à l'effet d'humilier la religion et de violer la liberté.

Paris, 13 mars. — Le comité de la droite sénatoriale a décidé de n'accepter aucun compromis concernant l'article 7 de la loi sur l'enseignement, et de ne point prendre part aux débats qui auront lieu à la deuxième lecture de la loi. Le père Becc, général des Jésuites, est arrivé.

Paris, 15 mars. — Après des débats très animés, la loi Ferry et ses amendements ont été adoptés par 188 voix contre 10.

Paris, 16 mars. — Dans la Chambre des députés, la gauche a déposé une proposition exprimant la confiance dans le gouvernement et comptant sur sa fermeté pour mettre en vigueur les lois contre les congrégations non autorisées. Cette proposition a été adoptée par 338 voix contre 147. L'extrême gauche s'est abstenue de voter. La minorité représente tous les membres de la droite. La loi Ferry, amendée par le Sénat, a été adoptée.

Paris, 23 mars. — Des décrets contre les congrégations religieuses non autorisées paraîtront demain. Le premier concerne les Jésuites seulement, tandis que le second s'applique à toutes les congrégations non autorisées. Le premier décret dit : « Le gouvernement, considérant que la tolérance ne peut être davantage étendue à l'égard d'une congrégation contre laquelle le sentiment de la nation s'est déclaré, a résolu de dissoudre la congrégation ; les établissements occupés par les membres de l'association devront être fermés et évacués dans un délai de trois mois. Ce délai sera prolongé jusqu'au 31 août dans le cas où des établissements d'instruction seraient attachés aux congrégations. » Le second décret établit que les congrégations non autorisées doivent s'adresser au gouvernement pour obtenir l'autorisation, et que celles qui ne font pas cette demande ou n'obtiennent pas l'autorisation seront dissoutes.

Paris, 22 mars. — Le Sénat et la Chambre des députés se sont ajournés jusqu'après Pâques.

AFFAIRE HARTMANN.

Paris, 30 février. — De curieuses rumeurs circulent au sujet de l'arrestation d'un individu aux Champs-Élysées. Il est représenté comme étant sujet russe et accusé de quelque délit politique. Des circonstances qui viennent d'être révélées tendent à donner une extrême improbabilité à la capture de l'accusé, que l'on suppose être un nommé Hartmann, auteur d'un attentat contre la vie du czar à Moscou. Le ministre de la justice a déjà répondu sur ce cas.

Paris, 30 février. — La demande d'extradition adressée par la Russie au sujet d'Hartmann a été renvoyée par M. de Freycinet au ministre de la justice.

Paris, 21 février. — Le Russe arrêté aux Champs-Élysées, sous

l'inculpation de « complicité dans l'explosion de Moscou, se nomme Karl ; il se faisait aussi appeler Mayer ou Hartmann. L'on croit que c'est la personne qu'il nous a été annoncé qu'il avait été préparé la mine disposée sous le chemin du fer à Moscou. Si le fait est établi d'une manière satisfaisante pour le gouvernement français, il sera remis aux autorités russes comme un vulgaire assassin, bien qu'il n'y ait aucune trace d'extradition entre la France et la Russie.

Saint-Petersbourg, 23 février. — Le Journal de Saint-Petersbourg insiste sur la nécessité de l'extradition des républicains, en raison de ce qu'ils ne peuvent pas être considérés comme des criminels politiques.

Paris, 22 février. — Hartmann, qui est accusé de complicité dans l'explosion de Moscou, a refusé de donner aucune information à ce sujet. Il a reconnu appartenir au nihilisme. On pense qu'Hartmann sera requis d'avoir à quitter la France et s'embarquera à destination de l'Angleterre ou des États-Unis.

Paris, 23 février. — L'ambassadeur de Russie à Paris a reçu les documents nécessaires pour prouver la complicité d'Hartmann dans l'explosion de Moscou. Ces documents seront remis immédiatement entre les mains du gouvernement français.

Paris, 4 mars. — Un fonctionnaire supérieur du ministère russe de la justice est arrivé ici, et a remis au prince Orloff des documents supplémentaires établissant la complicité d'Hartmann dans l'explosion de Moscou.

Paris, 5 mars. — L'ambassadeur de Russie a donné l'assurance au gouvernement français que, quelle que soit sa décision au sujet de l'extradition de Hartmann, elle n'aurait pas pour résultat d'affecter les rapports existant entre la France et la Russie.

Paris, 6 mars. — Le gouvernement français a finalement décidé de ne pas rendre Hartmann, accusé de complicité dans l'explosion de Moscou, et cette décision a été communiquée à l'ambassadeur de Russie. Hartmann sera expulsé du territoire français. Il sera probablement dirigé vers un des ports de la Manche, d'où il s'embarquera pour l'Angleterre.

Paris, 7 mars. — Hartmann est actuellement à Londres.

Paris, 8 mars. — On croit que le prince Orloff est parti pour Paris en vertu d'un congé illimité, par suite de l'affaire Hartmann dont il s'attendait à obtenir l'extradition.

St-Petersbourg, 8 mars. — Le Golos dit que l'impression fâcheuse produite par la nouvelle de la mise en liberté de Hartmann ne peut être effacée que par la démonstration, faite par le Cabinet français, que les preuves envoyées de St-Petersbourg au sujet de l'identité d'Hartmann étaient insuffisantes.

Berlin, 8 mars. — Le prince de Bismarck a donné un dîner parlementaire hier. Il a dit que son opinion était que la France avait réglé la question d'Hartmann de la façon la plus équitable.

St-Petersbourg, 14 mars. — Le Journal de St-Petersbourg dit : Le jour même où le Cabinet français refusait de remettre Hartmann aux autorités russes, M. de Freycinet était informé de l'arrivée à Paris de nouveaux documents relatifs aux preuves certaines de la complicité d'Hartmann dans l'explosion de Moscou. La décision du Cabinet apparaît comme un encouragement aux assassins et est par conséquent excessivement regrettable.

St-Petersbourg, 12 mars. — Deux membres du l'ambassade russe à Paris sont attendus ici, porteurs des documents relatifs au refus de l'extradition d'Hartmann. Les explications que renferment ces papiers serviront à guider la conduite future du gouvernement russe.

Paris, 17 mars. — Les journaux de cette ville fixent à samedi le départ du prince Orloff et ne s'attendent pas à le voir revenir, si ce n'est, cependant, pour présenter ses lettres de charge. Depuis lundi, le comte Kopitski a rempli les fonctions de chargé d'affaires. Si le prince Orloff abandonnait définitivement son poste, sa place serait le résultat de son propre désir, qui coïncide avec l'acte de la Russie. Dans le cas où le prince Orloff ne reviendrait pas à Paris, l'absence d'un ambassadeur russe ne devrait être considérée que comme temporaire.

Londres, 18 mars. — Le Times, discutant l'affaire d'Hartmann, dit : « Le prince Orloff, ambassadeur russe, a reçu l'ordre de quitter Paris, et il est à penser que le général Chanzy, ambassadeur à Saint-Petersbourg, sera rappelé prochainement. Ces faits indiquent une rupture momentanée des relations diplomatiques entre la France et la Russie ».

Paris, 21 mars. — Hartmann publie une lettre démentant qu'il ait avoué avoir pris part à l'attentat de Moscou.

Berlin, 23 mars. — Un rapporte dans les cercles bien informés que le prince Orloff ayant négligé de faire une visite officielle d'adieu à Paris ainsi qu'il est d'usage, le général Chanzy, ambassadeur français à St-Petersbourg, a été rappelé et ne retournera à son poste que lors de l'arrivée d'un ambassadeur russe à Paris.

St-Petersbourg, 24 mars. — Le Journal dit : « Si le gouvernement français désire renouer à tous les précédents établis en matière d'extradition et établir un nouveau système, il en est certainement libre ; mais il aurait dû au moins en donner avis au gouvernement avec lequel il avait entamé des négociations à ce sujet. »

Paris, 26 mars. — Le général Chanzy a été autorisé à quitter St-Petersbourg en congé d'absence, à partir du mois d'avril.

Paris, 28 mars. — La Paix, journal semi-officiel, rapporte que le général Chanzy, ambassadeur de France en Russie, ne viendra à Paris qu'au commencement de l'été.

DERNIÈRES NOUVELLES.

(Dépêches extraites du Californien.)

Paris, 3 avril. — Le Français affirme qu'une complète entente existe entre les corporations religieuses, l'épiscopat et les principaux membres du parti conservateur dans le but de résister aux mesures que le gouvernement pourrait prendre à l'égard des congrégations non autorisées.

Londres, 2 avril. — Les élections à la Chambre des communes tourmentent le ministère tory. Les libéraux comptent jusqu'à présent 206 membres, les conservateurs 122. Des dépêches de Paris, Berlin, Vienne et Rome annoncent le désappointement et l'inquiétude manifestés dans ces capitales à la nouvelle du succès des whigs, tandis que cette même nouvelle a été reçue à Saint-Petersbourg avec des démonstrations de joie.

